# STATISTIQUES

## CAISSES DE PRÉVOYANCE

EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

#### EXAMEN

DES

#### COMPTES DE L'ANNÉE 1895

PAR LA

#### COMMISSION PÉRMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874, pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868.

[33471 (493)]

#### ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DES CAISSES (2).

Le mouvement des six caisses communes de prévoyance établies dans le pays en faveur des ouvriers mineurs est résumé dans les tableaux qui suivent, lesquels renseignent également les recettes et les dépenses des caisses particulières de secours qui fonctionnent à côté des premières.

MM. TIMMERHANS (L.), Inspecteur général des Mines, président;

Braconier (F.), Sénateur, vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liége, vice-président;

De JAER (E.), Inspecteur général des Mines;

DE JAER (J.), Ingénieur en chef-Directeur des Mines; FABRY (J.-H.), Commissaire d'arrondissement, président de la Commission administrative de la Caisse du Luxembourg;

Firket (Ad.), Ingénieur en chef-Directeur des Mines; Guinotte (L.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse

du Centre; HENIN (Ad.), exploitant de mines;

MATIVA (H.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons :

SMEYSTERS (J.), Ingénieur en chef-Directeur des Mines;

Tonneau (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Namur :

DEJARDIN (L.), Îngénieur principal des Mines, Directeur à l'Administration centrale, membre secrétaire.

(2) Rapporteur : M. Dejardin.

<sup>(1)</sup> La Commission permanente est actuellement composée comme suit :

### RELEVÉ DES RENSEIGNEMENTS

	Nombre		Nombre
DÉSIGNATION DES CAISSES	d'exploitations associées	d'ouvriers occupés	de journées de travail
Caisse de Mons	18	27,449	8,105,051
— de Charleroi	38	41,890	12,539,952
— du Centre	9	17,074	5,021,405
— de Liége	46	29,297	8,792,892
— de Namur	20	2,639	762,121
— de Luxembourg	10	714	192,780
Totaux et nombres moyens	141	119,063	35,414,201
Rappel de 1894	144	117,359	34,946,829
Id. de 1893	147	114,697	33,283,026

### STATISTIQUES POUR L'ANNÉE 1895

n	Salaire moyen		Montant total
	par journée	par an	des salaires
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
84	2 84	837 80	23,028,578 "
21.	3 21.	959 63	40,198,802
27	3 27	964 42	16,466,402 "
35	3 35	1,006 #	29,490,985 "
97	2 97	858 23	2,264,364 "
36	3 36	908 "	648,258
			,
17 296.9 journées par an.	3 17	941 .50	112,097,389 -,
	3 12	930 "	109,186,144 "
	3 08	894 ,	102,585,957

#### OPÉRATION

RECETT

DESIGNATION	Caisses communes de prévoyanc					
CAISSES.	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Subventions de l'État.	Subvention des provinces.		
Caisse de Mons		(¹) 713,123 25	11,267 12	2,520 "		
— de Charleroi	7	602,981 95	13,714 95	2,048 "		
— du Centre	209,260 78	209,260 79	7,259 50	1,432 ,		
— de Liége	75	598,847 62	11,814 66	(2) n n		
— de Namur	77	34,380 40	996 15	550 ,		
- de Luxembourg	4,861 94	4,861 94	203 19	142 ,		
Totaux	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692 "		

<sup>(1)</sup> Dont fr. 22,266,25 de subvention extraordinaire en vertu des Statuts (art. 8).

#### DÉPENS

DÉSIGNATION  DES  CAISSES.	Pensions.	Secours.	Autres dépenses.	Frais d'administr tion.
Caisse de Mons	693,658 77	71	*	21,157 5
— de Charleroi	418,795 84	249,493 30	7	14,371
- du Centre	436,694 90	(2) 1,856 "	(8) 1,178 "	3,692 2
— de Liége	253,212 "	396,033 50	,	8,114 6
— de Namur	29,986 ,	24,791 "	,	2,634 4
— de Luxembourg	8,538 90	200 "	7	482
Totaux	1,840,886 41	672,373 80	1,178 "	50,451 8

<sup>(1)</sup> En dehors des charges des Caisses, certaines sociétés minières du pays intervinent pour l'instruction professionnelle des ouvriers et pour l'instruction de l'enfan Le compte rendu de la Caisse du Couchant de Mons renseigne une somme fr. 48,779.47 comme ayant été affectée à l'instruction des enfants d'ouvriers, à établissements hospitaliers, à des distributions de charbon aux ouvriers et en subside à une société de secours.

<sup>(2)</sup> Le conseil provincial de Liége a retiré le subside de 3000 fr. qu'il accordait précédemment à la caisse de

#### IS CAISSES.

FRANCS).

	Caisses p	TOTAL		
TOTAL.	Retenues sur les salaires.	Cotisations des exploitants.	Total.	GÉNÉRAL.
839,784 26	7	356,060 34	356,060 34	1,195,844 60
666,443 45	, ,	662,608 86	662,608 86	1,329,052 31
472,212 24	72,639 28	72,639 28	145,278 56	617,490 80
691,907 30	174,948	524,062 "	699,010 "	1,390,917 30
48,287 55	77	33,825 99	33,825 99	82,113 54
10,868 32	6,817 44	2,274 99	9,092 43	19,961 25
2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80
	839,784 26 666,443 45 472,212 24 691,907 30 48,287 55 10,868 32	Retenues sur les salaires.    839,784 26	Retenues sur les salaires.       Cotisations des exploitants.         839,784 26       356,060 34         666,443 45       662,608 86         472,212 24       72,639 28       72,639 28         691,907 30       174,948       524,062       33,825 99         10,868 32       6,817 44       2,274 99	TOTAL.       sur les salaires.       des exploitants.       TOTAL.         839,784 26       356,060 34       356,060 34       356,060 34         666,443 45       662,608 86       662,608 86       662,608 86         472,212 24       72,639 28       72,639 28       145,278 56         691,907 30       174,948       524,062       699,010       9         48,287 55       33,825 99       33,825 99       33,825 99       9,092 43

ont fr. 3,130,42 de plus-value sur vente de rente belge.

#### FRANCS).

Total es caisses ommunes.	Caisses particulières de secours.	Total général.	Avoir au 1 <sup>er</sup> janvier 1896 des caisses communes de prévoyance.	Charges annuelles au 1 <sup>er</sup> janvier 1896 de ces Caisses.
<sup>7</sup> 14,816 34	(1) 356,060 34	1,070,876 68	2,819,725 55	692,283 71
82,660 14	662,608 86	1,345,269 "	1,357,765 82	640,501 ,
43,421 10	(4) 164,447 71	607,868 81	1,504,201 96	447,759 60
57,360 13	752,621 "	1,409,981 13	2,137,882 20	648,722 ,
57,411 <b>4</b> 5	33,825 99	91,237 44	268,058 45	54,036
9,220 90	10,066 91	19,287 81	26,286 76	8,472
64,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87	8,113,920 74	2,491,774 31

Fratifications à des veuves remariées. Moins-value sur le prix d'achat de la rente belge. Non compris les dépenses pour le service médical.

#### § 1. — Renseignements statistiques.

Dans le premier de ces tableaux, nous avons indiqué, comme cela a été fait les années précédentes, les conditions d'activité des établissements affiliés aux différentes caisses, ainsi que les salaires globaux, annuels et journaliers distribués en 1895.

Nous remarquons que, bien que le nombre des établissements affiliés ait de nouveau diminué par la cessation des travaux de deux mines et d'une carrière de très peu d'importance, et soit par suite réduit à 141, l'amélioration signalée en 1894 du chef de l'augmentation des nombres d'ouvriers et des journées de travail ainsi que par suite de l'accroissement des salaires tant annuels que journaliers, s'est maintenue et s'est poursuivie.

Cette augmentation est, par rapport à 1893, de 3.8 % pour les nombres d'ouvriers et de 6.4 % pour les nombres de journées.

De 1893 à 1894 elle avait été de 2.3 % pour les premiers et de 5 % environ pour les secondes.

Le nombre moyen de jours de travail par ouvrier est resté sensiblement le même en 1895 qu'en 1894.

Quant au salaire journalier moyen, qui était de fr. 3.124 en 1894, il s'est élevé à fr. 3.165 en 1895; le gain annuel a augmenté de fr. 11.50 d'une année à l'autre.

Par rapport à 1893, sa majoration est de 5.3 %.

## § 2. — Recettes et dépenses des caisses communes de prévoyance.

Ce surcroît d'activité a eu pour conséquence une augmentation de recettes qui se chiffre au total par fr. 56,442.57.

Les subventions des exploitants et les retenues sur les salaires (que les seules caisses du Centre et du Luxembourg sont encore à pratiquer) dépassent de fr. 59,349.32 les sommes correspondantes de 1894.

La subvention de l'État et les recettes diverses (intérêts des capitaux à la réserve, dons, etc.) ont très peu varié, mais les subsides des provinces ont été réduits dans une notable proportion, par suite de la décision qu'a prise le conseil provincial de Liége de retirer à la caisse de cette province le subside de 3,000 francs qui

lui était accordé depuis de nombreuses années, alors cependant, ainsi qu'il résulte de tant de rapports publiés et ainsi qu'on le verra plus loin, que la très grande partie des ressources de cette institution va aux vieillards et aux ouvriers frappés par l'invalidité prématurée (1).

Le chiffre total des recettes, en 1895, s'est élevé à fr. 2,729,503.62. Quant aux dépenses de toutes les caisses réunies, elles ont atteint le chiffre de fr. 2,564,890.06, supérieur de fr. 123,845.80 à celui de 1884.

La progression des dépenses a donc été de plus du double de celle des recettes, et si celles-ci ont encore dépassé les premières, l'augmentation de l'avoir n'a cependant été que de fr. 164,613.56, tandis qu'il avait été de fr. 232,016.89 l'année précédente.

Cet avoir est actuellement de fr. 8,113,920.86, et son rapport aux charges contractées par l'ensemble des caisses n'est que de 3.25 à 1.

Les rapports correspondants pour chacune des caisses communes sont renseignés ci-après pour les trois dernières années.

			1893	1894	1895
			-	-	_
Mons		. fr.	4.08	4.18	4.07
Charleroi			2.37	2.18	2.12
Centre			3.63	3.44	3.36
Liége			3.37	3.66	3.30
Namur			5.60	5.25	4.96
Luxembourg.	•		3.06	3.01	3.10
Moyenne.	• .	. fr.	3.40	3.33	3.25

On en réduit la décroissance lente mais continue de l'avoir et la situation particulièrement précaire de la caisse de Charleroi.

<sup>(1)</sup> Dans sa séance du 29 octobre 1896, le Conseil provincial de Liége a de nouveau inscrit à son budget un subside à allouer à la caisse de prévoyance du bassin de Liége à concurrence de 15,000 francs, sous réserve qu'il sera employé de préférence à accorder des secours extraordinaires d'un minimum de 15 francs par mois, aux ouvriers invalides indigents, ayant au moins quinze années de service dans les exploitations associées, et qui, jusqu'à ce jour, n'ont reçu aucun secours ni pension de la caisse de prévoyance.

Nous indiquons dans le tableau ci-après le résultat final des opérations de chacune des caisses communes.

DÉSIGNATION	моз	NTANT	DIFFÉRENCES	
CAISSES	des recettes.	des dépenses.	en plus ou boni.	en moins ou déficit.
Mons	Fr. 839,784 26	Fr. 714,816 34	Fr. 124,967 92	Fr.
Charleroi	666,443 45	682,660 14		" 16,216 69
Centre	472,212 24	443,421 10	28,791 14	10,210 03
Liége	691,907 30	657,360 13	34,547 17	77
Namur	48,287 55	57,411 45	n	9,123 90
Luxembourg	10,868 82	9.220 90	1,647 92	п
Totaux	2.729,503 62	2,564,890 06	189,954 15	25,340 59
Différ <b>e</b> nce en boni .	164,6	13 56	164,6	13 56

A l'exception des caisses de Charleroi et de Namur, toutes les autres ont clôturé en boni; mais, sauf pour la caisse du Luxembourg, malgré une augmentation générale des recettes, ces différences ont été moins importantes qu'elles ne l'étaient l'année précédente, l'accroissement des dépenses ayant été plus considérable encore. C'est ce que nous avons déjà dit d'une manière générale.

Le déficit de la caisse de Charleroi, presque nul en 1894, s'est de nouveau accentué en 1895, bien que les recettes de cette caisse aient dépassé de fr. 12,199.44 celles de 1894. Les causes de cette situation périlleuse ont été signalées à diverses reprises.

Si le déficit de la caisse de Namur n'a pas été plus considérable, c'est grâce au bénéfice relativement important que cette caisse a réalisé sur une vente de titres de rente belge, car les charges de cette caisse dépassant de près de 9,000 francs les recettes ordi-

## RECETTES et DÉPENSES

des

Caisses Communes



